

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Relevé de conclusions du Comité de Pilotage « nouveau Plan BIO » du 4 septembre 2012</p> |
|--|

Participants : voir liste en annexe

1 – Introduction (L. Maurer)

Objectifs du nouveau plan BIO : donner un nouvel élan à la bio, qui atteint une phase de maturité. L'objectif est de développer le secteur bio.

Le plan contribuera aussi au développement d'autres modèles de production qui pourront s'approprier certaines pratiques, même si cela ne conduit pas à des conversions complètes.

Enjeux identifiés :

- celui de la diversité : prendre en compte la diversité des filières, des produits, des régions, des systèmes de distribution
- celui de la cohérence : s'assurer de la cohérence des soutiens publics au développement de la bio, de l'appui technique, de la recherche-développement,...
- celui des partenariats : Renforcer et développer les partenariats entre acteurs publics, entre acteurs publics et privés, mais aussi entre les acteurs des filières, au niveau des territoires, au niveau interministériel, avec l'agriculture conventionnelle.
- celui de l'ouverture

Méthodologie et calendrier de travail

- phase 1 (septembre-octobre) : élaboration, en vue d'une consultation régionale, d'une trame comprenant des éléments de diagnostics et des questions opérationnelles par axe. Cette trame est élaborée par le COPIL. Le dispositif d'élaboration du futur Plan Bio fera l'objet d'une annonce par le ministre lors des assises de la bio le 10 octobre ;
- phase 2 (novembre-février) : temps de travail en région ;
- phase 3 (mars-mai) : synthèse nationale pour élaboration du plan bio ;
- Présentation du plan en juin 2013 lors du printemps BIO.

2 - Tour de table sur la méthodologie

Éléments à retenir :

-sur le calendrier : maintien du calendrier proposé mais annonces intermédiaires lors des assises de la BIO le 10 octobre par le Ministre pour éviter de donner l'impression d'une année blanche qui pourrait fausser les choix des agriculteurs et ralentir la dynamique. Il existe par ailleurs des calendriers parallèles sur lesquels le plan Bio n'a pas pris (PAC post 2013, Xème programme des agences de l'eau, mise en place de la Banque Publique d'Investissement...).

Une attention particulière sera prêtée à la meilleure articulation possible entre ces différents travaux et calendriers.

-sur les objectifs : Il s'agit de fixer des objectifs réalistes, pas forcément tous chiffrés. Le fait d'avoir une cible a l'avantage de mobiliser en fixant une ligne d'horizon (le doublement

des surfaces). Les régions pourraient aussi se donner des objectifs adaptés (indicateurs, cibles).

-sur le travail en région : le pilotage de l'exercice va être discuté avec l'ARF (pilotage par le préfet en lien étroit avec les régions, copilotage). Selon les régions, le travail peut être articulé avec les conférences régionales annuelles. Il s'agit bien d'élaborer un plan national en coopération avec les régions. Les plans régionaux et le plan national seront en cohérence.

-sur l'évaluation du plan actuel : une mission d'évaluation CGAAER-CGEDD-IGF se fera en parallèle, celle-ci devant aboutir en fin d'année. Le diagnostic fourni par les participants au COPIL pourra nourrir ce travail.

3-Sur la trame envoyée en région

Éléments à retenir

La trame s'articulera en deux parties : une première partie sur les objectifs et les enjeux du futur plan bio, une seconde partie déclinée en 5 axes avec des questions opérationnelles pour une mise en œuvre concrète et réussie de chaque axe.

En termes d'axes, les 5 axes proposés, qui constituaient le plan précédent restent pertinents, avec certaines adaptations. En termes de questionnement, l'échange fait d'ores et déjà ressortir certains thèmes qui nécessiteront une attention particulière dans le nouveau plan. Il s'agit notamment de :

- Dans l'axe développement de la production, au-delà des dispositifs d'aides, la politique d'installation en agriculture biologique ainsi que la question du foncier ;
- Dans l'axe structuration de la filière, confirmer et compléter les orientations ;
- Dans l'axe développement de la consommation, élargir la cible au-delà de la restauration collective et notamment prendre en compte l'enjeu de la distribution ;
- Dans l'axe Recherche-Formation-Développement, mieux prendre en compte les besoins des professionnels avec notamment la reconnaissance de l'ITAB ;
- Les actions de Communication-Promotion, initialement proposées comme un axe à part entière, seront reprises dans chacun des axes.

L'ouverture à d'autres dispositifs existants pour le financement des projets (BPI, fonds d'investissement d'épargne solidaire) devra également être envisagée.

Au-delà des axes, il s'agira aussi de faire des recommandations en termes de transversalité (comment les actions de chaque axe s'articulent dans une logique de projet global) et d'approches permettant de passer des étapes « pilotes » à leur diffusion et à leur généralisation.

4 – Propositions pour la suite

La DGPAAT rédige une première version de la trame de consultation des régions avec des éléments généraux de diagnostic et les questions. Des échanges mail seront organisés avec les participants au COPIL pour enrichir le document.

La DGPAAT élaborera par ailleurs un document de méthodologie pour les consultations en région.

Un prochain COPIL fixé le 4 octobre permettra de finaliser les propositions à faire lors des assises de la Bio le 10 octobre.

Post réunion : proposition du calendrier détaillé jusqu'au 10 octobre

- 12 septembre : envoi du relevé de conclusions du COPIL aux participants du COPIL
- 17 septembre : envoi par la DGPAAT du projet de trame de consultation des régions aux participants
- 21 septembre : retour des compléments des participants vers la DGPAAT
- 28 septembre : nouvel envoi par la DGPAAT de la trame aux participants, intégrant les compléments
- 4 octobre 10h : réunion du COPIL n°2 avec discussion de la trame de consultation des régions et présentation du contenu de la note méthodologique qui sera adressée aux régions

Annexe : Liste des participants

Cabinet

Monsieur Luc MAURER

Cabinet du Ministre Délégué

Monsieur Jean-Philippe DOP

DGPAAT

Madame Françoise-M SIMON

Madame Isabelle MELLIER

Madame Florence AILLERY

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Madame Marie RENNE

Monsieur Martin BORTZMEYER

FNAB

Monsieur Dominique MARION

Madame Stéphanie PAGEOT

Monsieur Julien ADDA

FNSEA

Monsieur Etienne GANGNERON

Madame Marie BROUSSE

JA

Monsieur Mickaël MARCEROU

Madame Ulrike JANA

Confédération Paysanne

Monsieur Philippe GUICHARD

Madame Anne HUGUES

Coordination Rurale

Madame Claire JUILLET

APCA

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON

Monsieur Frédéric ERNOU

ARF

Madame Françoise BIGOTTE

Madame Cindy SCHULTZ

Synabio

Monsieur Jean-Marc LEVEQUE

Madame Cécile LEPERS

Coop de France

Monsieur Edouard ROUSSEAU

Monsieur Clément LEPEULE

Groupement DRAAF

Madame Hélène DE BERNARDI

Agence Bio

Madame Elisabeth MERCIER

CGAAER

Madame Marie-Laure MADIGNIER